



Agence Technique
Départementale
des Vosges

COMMUNE DE ROCHESSON

RAPPORT DE VISITE

Pont des Truches
391 P 06



ATD 88 – AVRIL 2022

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DES VOSGES
Adresse postale : 8, rue de la Préfecture – 88088 EPINAL Cedex 9
Adresse des bureaux : 11, avenue du Général de Gaulle – 88000 EPINAL
Téléphone : 03 29 29 89 01 – Courriel : atd88@vosges.fr

SOMMAIRE

1. Contexte et situation de l'ouvrage	3
2. Carte d'identité de l'ouvrage	4
3. Caractéristiques techniques de l'ouvrage	4
4. Notation IQOA de l'ouvrage	7
5. Rapport des désordres.....	9
6. Préconisation des travaux à prévoir	13

1. Contexte et situation de l'ouvrage

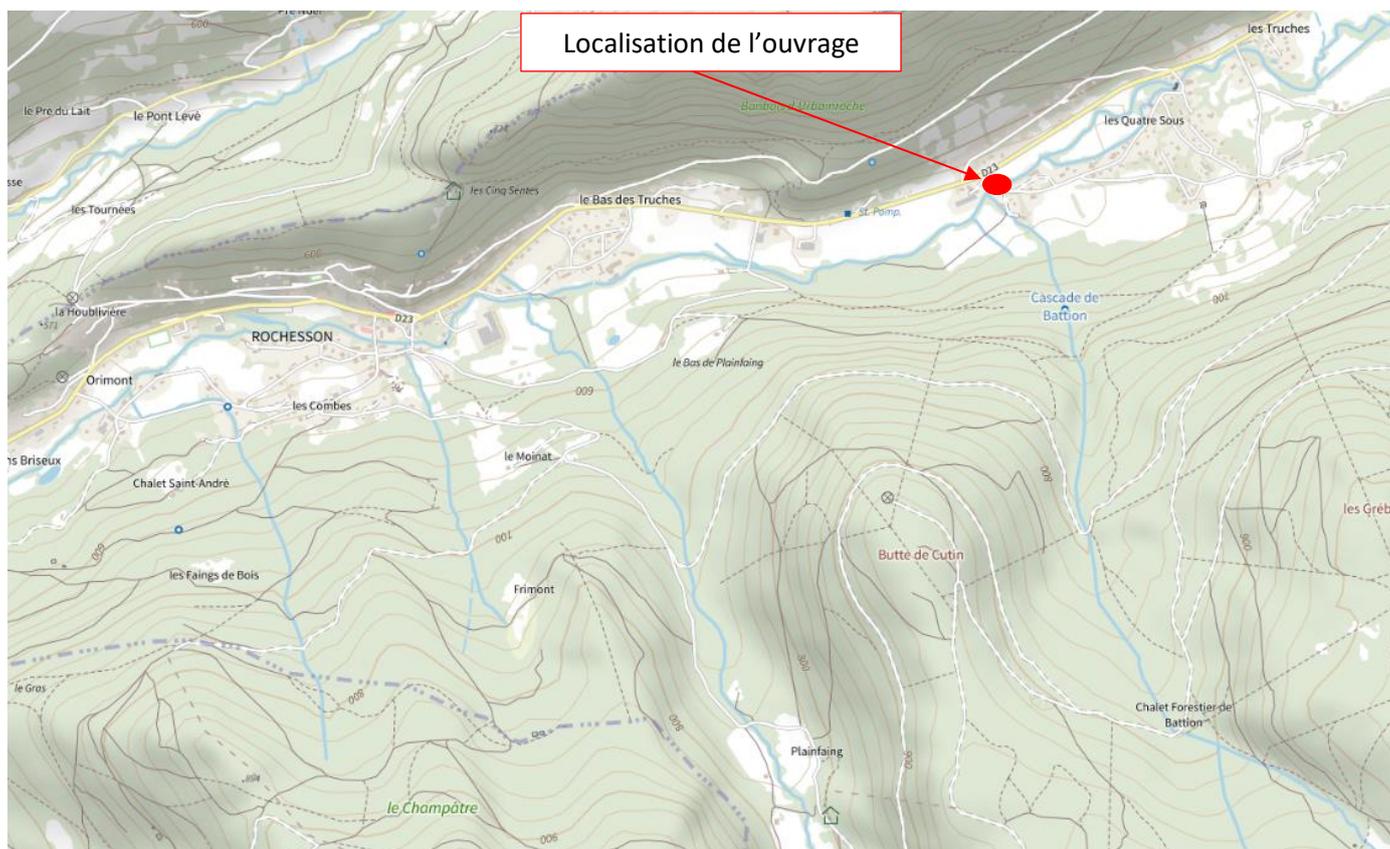
La commune de ROCHESSON située entre REMIREMONT et GERARDMER, a sollicité l'Agence Technique Départementale des Vosges pour réaliser la visite de son ouvrage d'art situé sur la rue du Chemin des Ponts.

Ce présent rapport comporte un constat de l'état de l'ouvrage ainsi que des propositions d'entretien ou et de réfection.

PLAN DE LOCALISATION DE LA COMMUNE



PLAN DE LOCALISATION DE L'OUVRAGE



2. Carte d'identité de l'ouvrage

Commune de ROCHESSON	
Nom de l'ouvrage :	N° d'identification :
Pont des Truches	391 P 06
voie portée :	Obstacle franchi :
Rue du Chemin des Ponts	Ruisseau du Bouchot
Type d'ouvrage : Pont à poutrelles et voûtains	
Matériaux voûte	Matériaux culées
Poutrelles et voûtains	moellons

3. Caractéristiques techniques de l'ouvrage

CATEGORIE DES VOIES :

- La rue du Chemin des Ponts est une voie communale desservant des habitations, le domaine skiable et la forêt.
- Largeur utile : 2,47 m
- Trottoirs : deux trottoirs hors normes PMR

TRAFIC SUPPORTE :

La rue du Chemin des Ponts est une voie d'accès limitée aux riverains avec restriction de tonnage à 6T.

PERIMETRE MONUMENT HISTORIQUE

La commune de ROCHESSON n'est pas dans un périmètre de monument historique.

POLICE DE L'EAU :

L'ouvrage franchit le ruisseau De Bouchot (1^{ère} catégorie), un dossier loi sur l'eau devra être présenté pour tout travaux nécessitant une intervention dans le cours d'eau.

RESEAUX :

Des réseaux passent sur l'ouvrage. Une DT/DICT a été déposée sous le n° **2022042001418T**

Les concessionnaires concernés sont :

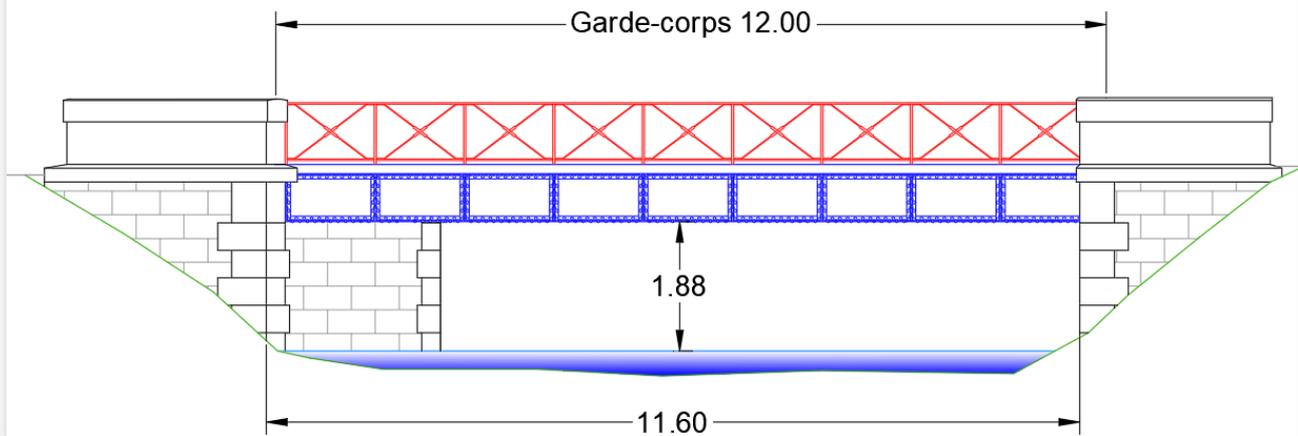
- Enedis (BT aérien et HTA souterrain)
- Orange aérien

FAUNE PISCICOLE :

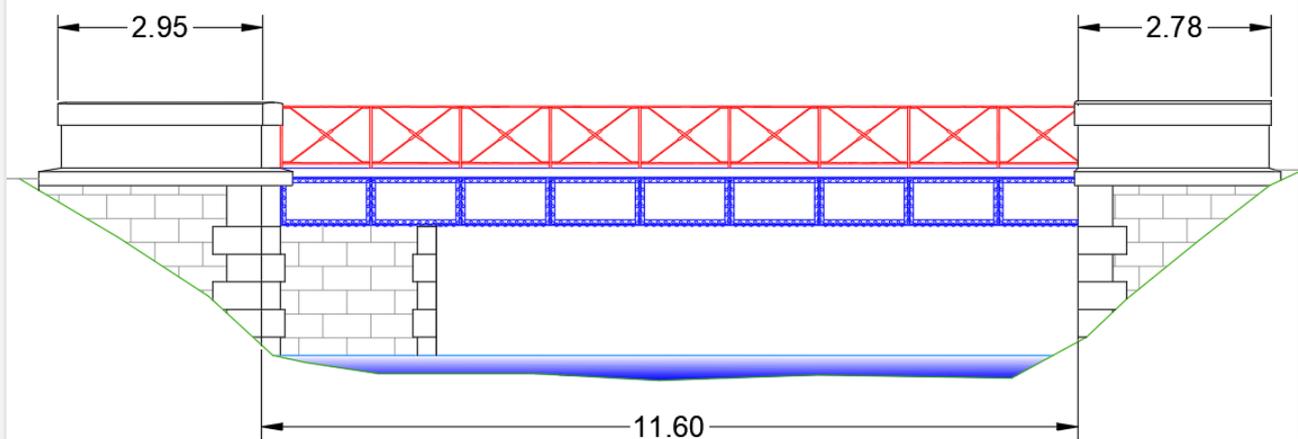
L'ouvrage ne représente aucun obstacle à la faune piscicole.

PLANS DE L'OUVRAGE :

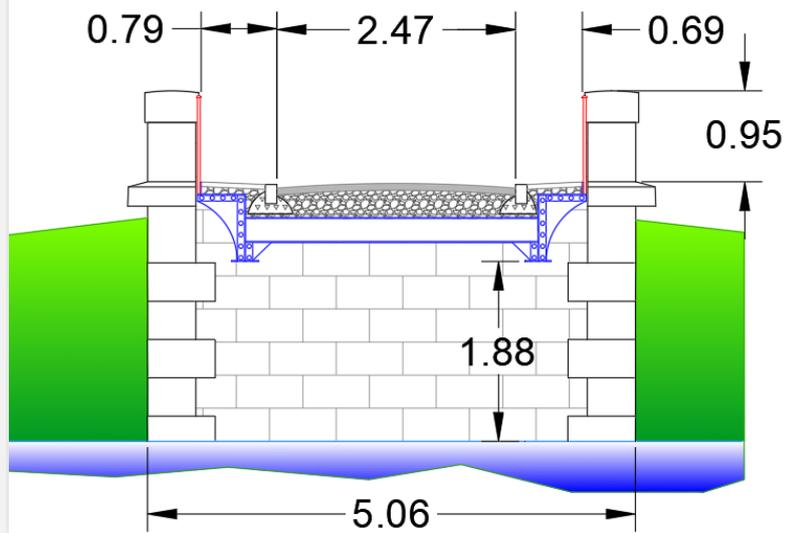
Vue AMONT



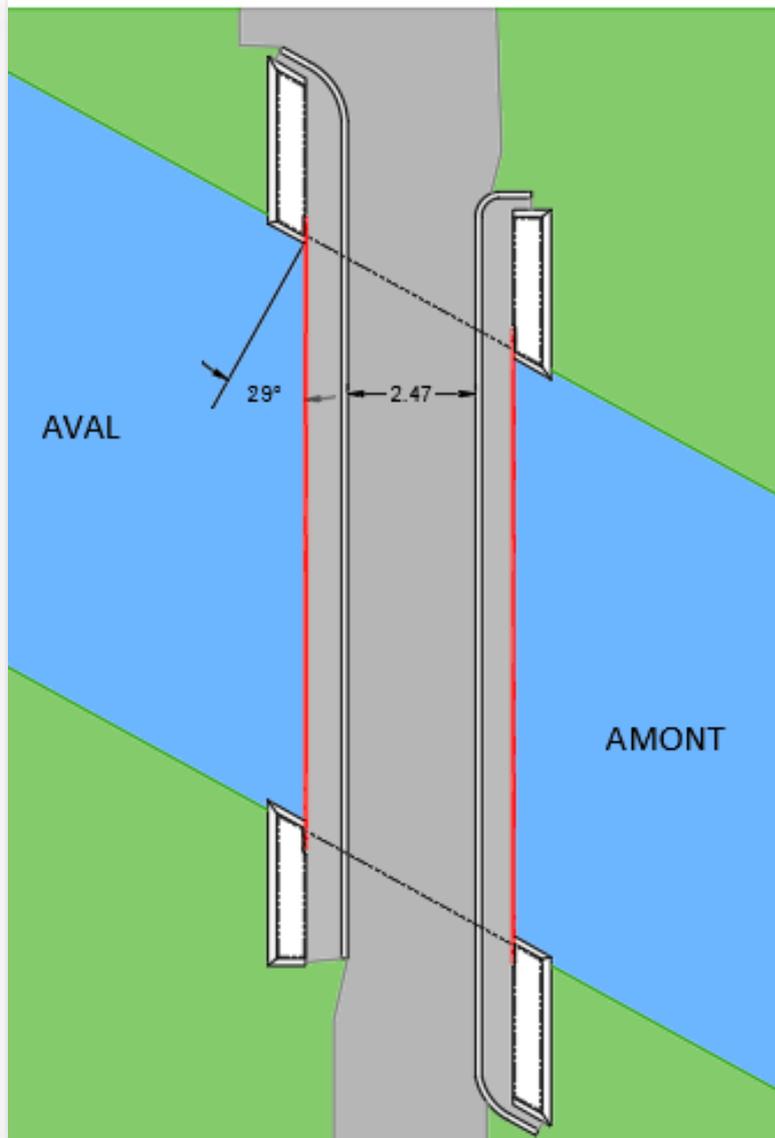
Vue AVAL



Coupe



Vue d'ensemble



4. Notation IQOA de l'ouvrage

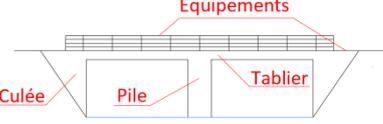
La notation IQOA (Image de la Qualité des Ouvrages d'Art) est destinée à fournir un indicateur de l'état d'un Ouvrage.

Cela permet de procéder à l'évaluation de l'état d'un ouvrage, en parcourant une liste de défauts les plus courants, en relevant les défauts existants on en déduit une note globale.

La note IQOA de l'ouvrage résulte alors de la synthèse des notes des différentes parties de l'ouvrage. La note sera pondérée pour tout défaut mettant en cause la pérennité de la structure.

De même, la notion de risque immédiat encouru par l'utilisateur est introduite au moyen de l'appréciation « S ».

Synthèse de la visite



	Défauts ou désordres non évalués NE	Défauts	Désordres					Total des désordres examinés	Sécurité S
			D0	D1	D2	D3	D4		
EQUIPEMENTS SUR OUVRAGE	15	1	0	0	1	0	0	1	1
Tablier	13	8	2	3	1	2	0		0
Total Tablier	13	8	2	3	1	2	0	8	0
Culée C0	9	3	3	0	0	0	0		0
Culée C1	10	2	2	0	0	0	0		0
Total Appuis	19	5	5	0	0	0	0	5	0
Total des défauts	47	14	7	3	2	2	0	14	1

Détails des synthèses en annexe

La case « défauts » correspond aux défauts constatés. Un défaut n'est pas forcément un désordre.

Les « désordres » sont classés en 5 catégories :

- D0 : désordre mineur, la structure n'est pas touchée
- D1 : désordre moyen ou mineur étendu
- D2 : désordre moyen ou mineur étendu revêtant un caractère d'urgence pour prévenir le développement rapide du désordre
- D3 : Désordre majeur, la structure est altérée et nécessite des travaux de réparation
- D4 : Désordre majeur, la structure est altérée et nécessite des travaux d'urgence de réparation

La mention « S » est donnée lorsque le défaut peut mettre en cause la sécurité des usagers et nécessite de ce fait d'être traité de manière urgente.

Histogramme des désordres



L'arrière-plan de l'histogramme est découpé en deux zones fixes. La position des désordres dans l'histogramme indique si l'ouvrage se trouve en liste verte ou en liste rouge.

La **liste verte** recense les ouvrages possédant des désordres mineurs qui ne remettent pas en cause la viabilité de l'ouvrage.

La **liste rouge** intègre les ouvrages ayant des défauts susceptibles de mettre en péril l'intégrité de l'ouvrage.

Conclusion

Cet ouvrage est donc classé en liste rouge. Il est dans un mauvais état structurel.

Il conviendrait de réaliser le remplacement du tablier afin de pérenniser la durée de vie de cet ouvrage.

5. Rapport des désordres



La voirie communale est dans un bon état.

Les garde-corps ne respectent pas les normes (hauteur insuffisante et espacement des lisses et montants trop important). La législation impose une mise aux normes si des travaux sur les garde-corps sont engagés.

Deux trottoirs existent mais ne respectent pas les normes PMR.



La rue est limitée d'accès aux riverains et en tonnage à 6T.



La lisse du garde-corps est coupée juste avant le montant ce qui le fragilise sans pour autant mettre en danger les usagers.

Cependant, tous désordre sur les garde-corps entraîne une mention « S » de sécurité.



Côté amont :

Les maçonneries de l'ouvrage sont en bon état, deux culées en maçonneries massives supportent un tablier composé de poutrelles constituées de plats en fer puddlé rivetés formant deux poutres et onze pièces de pont supportant des voûtains en briques laitières.

La végétation est maîtrisée.



Côté amont rive droite, la culée C0 est en très bon état.

Quelques joints sont à reprendre, de la végétation pousse dans les interstices.

Des dépôts de calcite témoignent de la présence d'eaux d'infiltration derrière la culée.



La culée C1 est en très bon état.

Quelques joints laissent apparaître de la calcite.



Les travées de voûtain sont en briques laitières jointées au mortier.

Ces voûtain reposent sur des pièces de pont fortement enrouillées de la corrosion feuilletante est même visible.



De nombreuses traces de calcite ainsi que de stalactites humides témoignent du défaut d'étanchéité du tablier.

Une réaction chimique entre la poutre de rive, les briques et l'humidité a rongé les briques de rives.



Détail de la désagrégation des briques.

Ce phénomène est très grave pour la bonne tenue de l'ouvrage.



Les semelles des poutres de rive subissent une corrosion feuilletante.

La cohésion formée par le rivetage est mise en péril par cette corrosion.

Une réparation sur du fer puddlé est très compliquée car ce métal ne se soude pas, il ne peut être que riveté.



Des pertes de matières sont importantes.



De nombreux rivets sont éclatés par la corrosion.

6. Préconisation des travaux à prévoir

Un remplacement du tablier à prévoir rapidement.

Les travaux consisteraient :

- Réalisation d'un batardeau,
- Démolition du tablier,
- Rejointoiement des murs,
- Fourniture et pose de poutres en T renversées et coulage d'une dalle en béton armé,
- Fourniture et pose de garde-corps,
- Réfection de chaussée et création d'un trottoir PMR.

Ces travaux sont estimés à 155 000 € HT. Ce montant sera à réévaluer au moment de la décision de réaliser les travaux.

Si la collectivité souhaite engager ces travaux, l'ATD 88 proposera, à cette dernière, d'établir une convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) afin de définir le programme de l'opération et la consultation du Maître d'Œuvre. Des demandes de subventions pourront être déposées (Département et DETR).

Le Chargé de Projets

Le Directeur de l'ATD 88

David MAJOREL

Philippe MILLIOT

Annexes

Ouvrage n° 391 P 06

Equipements

DESCRIPTION	NE	Défauts		Désordres					S	Renvois
		Existe	Etendue	D0	D1	D2	D3	D4		commentaires
EQUIPEMENTS SUR OUVRAGE										
1.1	Défauts du revêtement de chaussée	X								
1.2	Affaissement de chaussée	X								
1.3	Effondrement local de chaussée	X								
1.4	Fissures transversales de la chaussée	X								
1.5	Fissures longitudinales de la chaussée	X								
1.6	Mauvaise conception chaussée-accotements	X								
1.7	Défauts du revêtement des trottoirs	X								
1.8	Affaissement du corps du trottoir	X								
1.9	Défauts sur les éléments de bordures	X								
1.10	Déplacement ou dislocation du parapet	X								
1.11	Défaut d'alignement en plan du parapet	X								
1.12	Défaut d'alignement en élévation du parapet	X								
1.13	Altération des matériaux constitutifs du parapet	X								
1.14	Défaut sur les garde-corps		X			X			X	1*
1.15	Colmatage des dispositifs d'évacuation	X								
1.16	Dégradation ou mauvaise conception des dispositifs d'évacuation	X								
TOTAUX		15	1		0	0	1	0	0	1

Commentaires :

1* La lisse est coupée au niveau d'un montant et les garde-corps ne sont plus aux normes

DESCRIPTION	NE	Défauts		Désordres					S	Renvois
		Existe	Etendue	D0	D1	D2	D3	D4		commentaires
TABLIER										
1.1	Défauts d'étanchéité du tablier		X			X				
1.2	Flèche longitudinale vers le bas en travée	X								
1.3	Rupture de profil longitudinal au droit d'un appui	X								
1.4	Fissuration transversale du coffrage perdu	X								
1.5	Enrouillement des membrures inférieures		X			X				
1.6	Corrosion des membrures inférieures		X				X			*1
1.7	Décollement d'une poutrelle de rive	X								
1.8	Suintement, efflorescence, stalactite au contact des membrures		X		X					*2
1.9	Eraflure, trace de choc sur une membrure	X								
1.10	Eclatement du béton d'enrobage au droit d'une membrure inférieure de	X								
VOÛTAINS										
1.11	Fractures longitudinales	X								
1.12	Fractures obliques	X								
1.13	Fracture transversale à la clé	X								
1.14	Fracture répartie sur toute la largeur de la voûte		X		X					
1.15	Bombement ou décrochement	X								
1.16	Renforcement par contre-voûte: dégradation	X								
1.17	Végétation	X								
1.18	Disjointoiement de surface		X		X					
1.19	Disjointoiement et descellement	X								
1.20	Altération des briques		X				X			
1.21	Suintement, efflorescence, stalactite sèche, concrétion		X		X					*3
TOTAUX		13	8		2	3	1	2	0	0

Commentaires :

*1 : Corosion par feuilletage des semelles des poutrelles

*2 : Stalactites sèches au droit des pièces de pont

*3 : présence de calcite et stalactites sur les voûtaines

DESCRIPTION	NE	Défauts		Désordres					S	Renvois	
		Existe	Etendue	D0	D1	D2	D3	D4		commentaires	
MURS											
1.1	Perte de verticalité	X									
1.2	Courbure des lits de pierre	X									
1.3	Bombement ou décrochement	X									
1.4	Fractures	X									
1.5	Dislocation du rampant	X									
1.6	Végétation		X		X						
1.7	Disjointoiement de surface		X		X						
1.8	Disjointoiement et descellement	X									
1.9	Ecoulement, efflorescence, concrétion		X		X						
1.10	Altération des pierres	X									
1.11	Affouillement du lit du cours d'eau	X									
1.12	Obstacle à l'écoulement des eaux	X									
TOTAUX		9	3		3	0	0	0	0	0	

Commentaires :

DESCRIPTION	NE	Défauts		Désordres					S	Renvois
		Existe	Etendue	D0	D1	D2	D3	D4		commentaires
MURS										
1.1	Perte de verticalité	X								
1.2	Courbure des lits de pierre	X								
1.3	Bombement ou décrochement	X								
1.4	Fractures	X								
1.5	Dislocation du rampant	X								
1.6	Végétation	X								
1.7	Disjointoiement de surface		X		X					
1.8	Disjointoiement et descellement	X								
1.9	Ecoulement, efflorescence, concrétion		X		X					
1.10	Altération des pierres	X								
1.11	Affouillement du lit du cours d'eau	X								
1.12	Obstacle à l'écoulement des eaux	X								
TOTAUX		10	2		2	0	0	0	0	0

Commentaires :